

Compte rendu de séance

Séance du 7 Juin 2018

L'an 2018 et le 7 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de VAN WYNENDAELE Pierre Maire

Présents : M. VAN WYNENDAELE Pierre, Maire, Mme SAINTPAUL Agnès, MM : AMANT Steeve, BAUDRY Denis, BERIOT Michel, DECHAMPS Jean-Michel, LEROY Xavier, MARTINI Benjamin

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : LEMIRE Marie-Paule à M. AMANT Steeve, SOUPEZ Claire à M. BAUDRY Denis, M. BOURGUIGNON Frédéric à M. MARTINI Benjamin
Absent(s) : MM : CHARPENTIER Jérôme, DEVOUGE David, DUFAU Johnny

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 8

Date de la convocation : 01/06/2018

Date d'affichage : 01/06/2018

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en SOUS PREFECTURE AVESNES SUR HELPES
Le : 14/06/2018

Et publication ou notification
Du :

A été nommé(e) secrétaire : AMANT Steeve

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Valider le projet d'extension et accessibilité de la salle des fêtes - 013-2018
Valider le choix du bureau de contrôle technique pour assistance à maîtrise d'ouvrage - 014-2018
Abaissement des bordures - Passages PMR - 015-2018
Modification de la convention locative de la salle des fêtes pour les particuliers. -
Participation pour la location d'un château gonflable pour la kermesse de l'école - 017-2018
Subvention pour participation au championnat du monde de Pole Dance - 018-2018
Inauguration du Complexe festif et sportif le 14 juillet (proposition d'appellation du complexe) - 019-2018
Demande d'admission en non-valeur - 020-2018
Projet Micro crèche - 021-2018

Valider le projet d'extension et accessibilité de la salle des fêtes

réf : 013-2018

Monsieur le Maire propose au conseil de valider le projet d'extension et d'accessibilité de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire présente les deux variantes du projet au conseil municipal,

Le projet n°1: Agrandissement des cuisines avec rajout d'un passe-plat.

Estimation 144 048.13€TTC

Le projet n°2: Agrandissement des cuisines avec rajout de passe-plat, démontage du podium existant pour éviter l'installation de l'élévateur PMR.

Création d'un local extérieur anti feu pour le stockage du matériel (tables et chaises) remplaçant le stockage sous le podium existant.

Estimation 162 316.78€

Le projet n°2 présente des inconvénients:

- location d'un podium pour les différentes animations nécessitant une surélévation.
- Fréquente manutention .Il y aura l'obligation de mettre à disposition un élévateur PMR pour l'accès au Podium.
- Cout supérieur de 20 548€**

Monsieur le Maire indique donc que le projet n°2 ne semble pas adapté et propose au conseil Municipal de valider le projet N°1 pour une estimation de 144 048,13€

Les plans sont présentés aux membres du conseil et au public présent.

Il informe que certains postes peuvent éventuellement être réalisés par des conseillers municipaux (ex: peinture).

Agnès SAINT PAUL demande si cela ne pose pas de problème qu'il n'y ait pas d'évier côté cuisine mais uniquement coté laverie.

Monsieur le Maire indique que non suivant les utilisateurs de cuisines, cela n'est pas nécessaire.

Agnès SaintPaul émet un avis défavorable et souhaite émettre ses réserves à l'absence de VMC, de système de désenfumage et de détecteurs de fumée.

Monsieur le Maire répond que l'architecte lui a indiqué que ces éléments ne sont pas nécessaires.

Benjamin Martini demande quel sera le prix global du projet de manière précise.

On ne peut aujourd'hui en estimer le montant exact puisque ce qui est présenté pour le moment c'est l'extension et cela ne comprend donc pas les équipements nécessaires.

Agnès SAINTPAUL s'interroge sur la fiabilité de la gazinière, respecte-t-elle les normes de sécurité nécessaires pour être réinstallée à l'école. Le maire répond que des vérifications seront effectuées avant l'échange.

Monsieur le Maire informe le conseil que le projet d'extension de la salle des fêtes, suivant le planning de l'architecte démarrera à compter du 1er octobre 2018.
Le planning est présenté aux membres du conseil.

Monsieur le Maire propose donc au conseil Municipal de valider le projet n°1 d'extension et accessibilité de la salle des fêtes.

Le conseil Municipal accepte de valider le projet à la majorité et autorise donc Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à son lancement.
Agnès Saint Paul demande s'il y aura un appel d'offres le maire répond par l'affirmative.

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 2)

Valider le choix du bureau de contrôle technique pour assistance à maîtrise d'ouvrage

réf : 014-2018

Monsieur le Maire demande au conseil Municipal de valider le choix du bureau de contrôle pour assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'extension et de mise en accessibilité de la salle des fêtes.
Il présente les trois propositions reçues provenant des bureaux: PREVENTEC , SOCOTEC et BUREAU VERITAS.

Après en avoir délibéré les membres du conseil acceptent à la majorité de valider le bureau de contrôle le moins disant : BUREAU VERITAS et autorisent ainsi Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

A la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 1)

Abaissement des bordures -Passages PMR

Réf : 015-2018

Monsieur le Maire évoque le fait que dans le cadre de l'accessibilité, il est obligatoire de créer 3 passages PMR sur la place.

Il donne donc connaissance au conseil Municipal des 3 devis reçus: Groupe MONTARON, CAUCHY SIGN+ et EIFFAGE.

L'entreprise la moins disante étant MONTARON COLAS pour un montant TTC de 11 191,44 €.

Agnès SAINTPAUL émet des réserves sur l'emplacement des passages.

Le choix de l'entreprise la moins disante est retenu à l'unanimité par le conseil Municipal.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Modification de la convention locative de la salle des fêtes pour les particuliers.

réf :

Monsieur le Maire indique que les particuliers qui louent la salle des fêtes ne nettoient pas le sol comme indiqué dans le contrat de location.

Afin de palier à des problèmes d'absence de personnel, Monsieur le Maire propose de demander aux locataires de la salle des fêtes de la nettoyer intégralement.

Ceci permettant de libérer la salle plus rapidement pour la mettre à disposition de l'école. Steeve Amant indique que cela permettrait d'augmenter les plages horaires pour l'école.

Après en avoir discuté, le conseil Municipal décide de reporter cette décision enfin de revoir la situation une fois les travaux achevés.

Aucun (pour : 0 contre : 0 abstentions : 0)

Participation pour la location d'un château gonflable pour la kermesse de l'école

réf : 017-2018

Monsieur le Maire propose de participer à hauteur de 150 euros pour la location d'une structure gonflable par l'APE pour la kermesse de l'école sur présentation de la facture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Subvention pour participation au championnat du monde de Pole Dance

réf : 018-2018

Coralie PERE, habitante du village a commencé le Pole Dance il y a seulement 4 ans. Le pole Dance est une discipline qui allie gym et acrobatie autour d'une barre métallique. Elle vient d'être sacrée championne de France et prépare maintenant les championnats du Monde de Pole Dance aux Etats Unis les 17 et 18 novembre de cette année.

Malheureusement la fédération française du Pole Dance ne prend pas en charge les états de frais de déplacement. Elle sollicite donc la commune pour une aide financière.

Monsieur le Maire propose donc de lui attribuer une aide de 250€

Le conseil Municipal accepte d'accorder cette aide à l'unanimité.

Agnès Saint Paul demande qu'à l'avenir on dispose d'un budget prévisionnel pour les personnes qui solliciteraient une aide financière de la mairie.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Inauguration du Complexe festif et sportif le 14 juillet (proposition d'appellation du complexe)

réf : 019-2018

Le 14 juillet sera inauguré l'espace festif, sportif et santé.

En hommage au colonel de gendarmerie Arnaud BELTRAME, qui a sacrifié sa vie, Monsieur le Maire souhaite lui dédier cet espace avec l'accord de la famille ainsi que l'accord des membres du Conseil.

Benjamin Martini propose de nommer l'espace Charles Dugimont ou les Maraches.

Le maire demande donc au conseil de se prononcer sur la proposition Arnaud Beltrame ou les Maraches.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité de nommer l'espace festif:
Arnaud BELTRAME sous réserve de l'accord de la sous-préfecture et de Madame BELTRAME.

6 pour l'espace Arnaud Beltrame
3 pour les Maraches.

Demande d'admission en non-valeur

réf : 020-2018

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, le tableau des taxes et produits irrécouvrables de l'année 2014 de la trésorerie de Berlaimont d'un montant de 184.88 €.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la demande d'admission en non-valeur.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Projet Micro crèche

réf : 021-2018

Monsieur Le Maire informe qu'un administré de la commune a émis le souhait d'ouvrir une micro crèche sur le territoire d'Hargnies.

Un premier échange a eu lieu en présence de l'intéressée, la CCPM, les adjoints et Monsieur le Maire.

La structure envisagée compterait une dizaine de places. Pour le moment, il ne s'agit que d'une ébauche de projet.

Il convient toutefois de donner un premier avis et approbation dans cette démarche.

Le conseil municipal après en voir délibéré approuve le projet à l'unanimité et reconnaît que ce projet est une opportunité pour la commune

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à: 20h22

En mairie, le 14/06/2018

Le Maire

Pierre VAN WYNENDAELE

